



DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PADD

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2019

INTRODUCTION



- » **UN DÉBAT DOIT AVOIR LIEU EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE SUR LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PADD**, au même titre que dans les conseils municipaux
- » Les débats en conseils municipaux ayant eu lieu en amont (Octobre à Décembre 2019), il est proposé **QUE LE DÉBAT EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE SOIT LA SYNTHÈSE DES DÉBATS ISSUS DES CONSEILS MUNICIPAUX**, dans un objectif de transparence et de partage collectif.
- » L'exhaustivité des observations émises par les conseils municipaux a été transmise en amont aux conseillers communautaires (tableau). Les élus du groupe de suivi ont travaillé en séance du 10 décembre 2019 sur une proposition de réponses aux observations et de modifications le cas échéant du PADD.
- » **LE DÉBAT EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE EST AUSSI L'ÉTAPE QUI PERMET D'ENREGISTRER DE NOUVELLES ATTENTES ET D'AJUSTER, PAR LA SUITE, LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PADD**

INTRODUCTION



- » **LES LIMITES DE L'EXERCICE** : les modifications apportées au PADD et à ses orientations générales suite au débat en Conseil communautaire ne doivent pas être substantielles, sans quoi il faudra re-débattre du PADD, au moins 2 mois avant l'arrêt du PLUi.
- » **LA MATIÈRE RÉCOLTÉE LORS DES DÉBATS DES DIFFÉRENTS CONSEILS MUNICIPAUX NE RELEVANT PAS DES ORIENTATIONS GÉNÉRALES SERA CONSERVÉE POUR ALIMENTER LA DÉCLINAISON ET LA TRADUCTION DU PROJET**

ORDRE DU JOUR

TEMPS I – APPROCHE GÉNÉRALE DES DÉBATS COMMUNAUX

[PARTICIPATION GLOBALE, APPROPRIATION, PRINCIPAUX THÈMES, ETC.]

TEMPS II – LES PROPOSITIONS D'AJUSTEMENTS DU PADD EN RÉPONSE AUX REMARQUES ET OBSERVATIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX

TEMPS III – SYNTHÈSE DE L'AVIS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

TEMPS I – APPROCHE GÉNÉRALE DES DÉBATS COMMUNAUX

[PARTICIPATION GLOBALE, PRINCIPAUX THÈMES, ETC.]

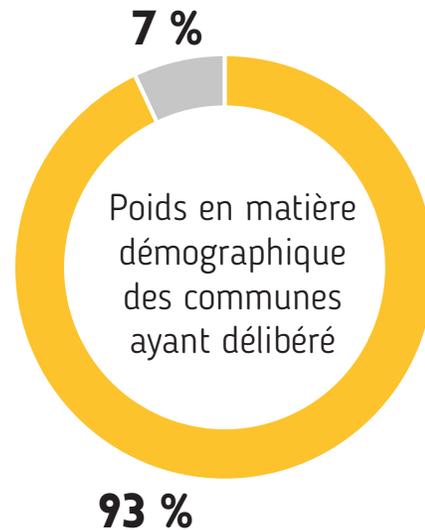
APPROCHE GÉNÉRALE DES DÉBATS COMMUNAUX

51 des 61 communes de la Communauté d'Agglomération, **représentant 93% de la population** ont pris une délibération actant du débat en commune sur les orientations générales du PADD (à ce jour 16 décembre 2019).

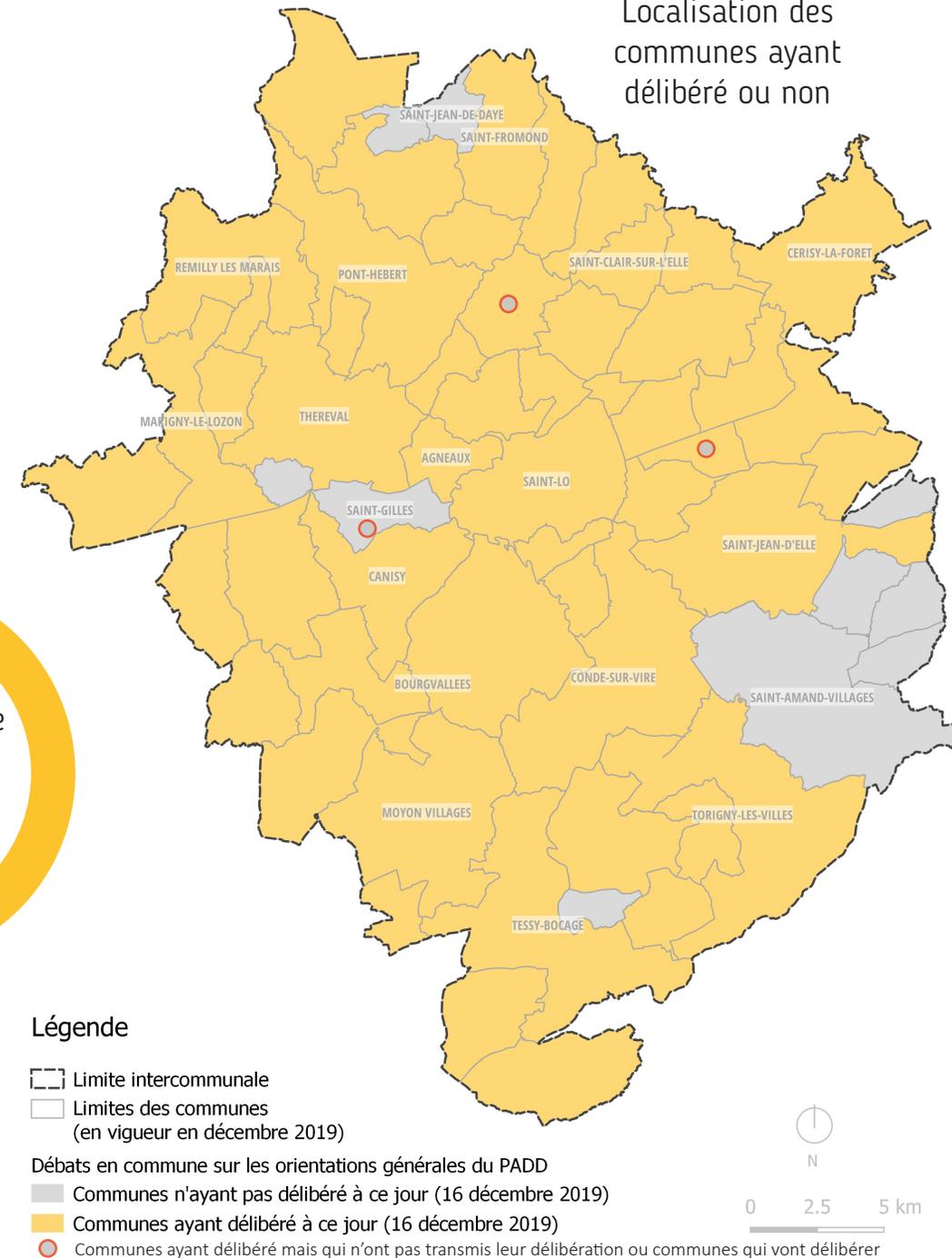
Les communes n'ayant pas encore délibéré le pourront jusqu'à 2 mois avant l'arrêt du PLUi.

Si elles ne débattent pas du tout, le débat est néanmoins réputé tenu. Cela ne fragilise pas la procédure du PLUi.

Lorsque le plan local d'urbanisme est élaboré par un établissement public de coopération intercommunale, le débat prévu (...) au sein des conseils municipaux (...) est réputé tenu s'il n'a pas eu lieu au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme.
[L.153-12 CU]

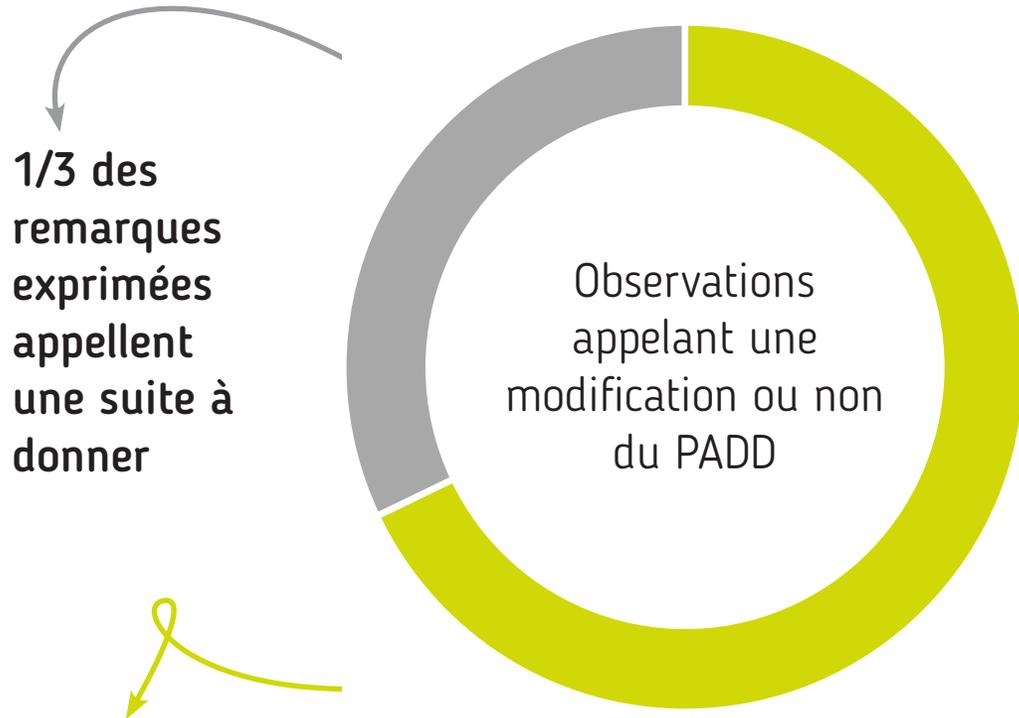


Localisation des communes ayant délibéré ou non



UN PADD GLOBALEMENT BIEN COMPRIS ET PARTAGÉ

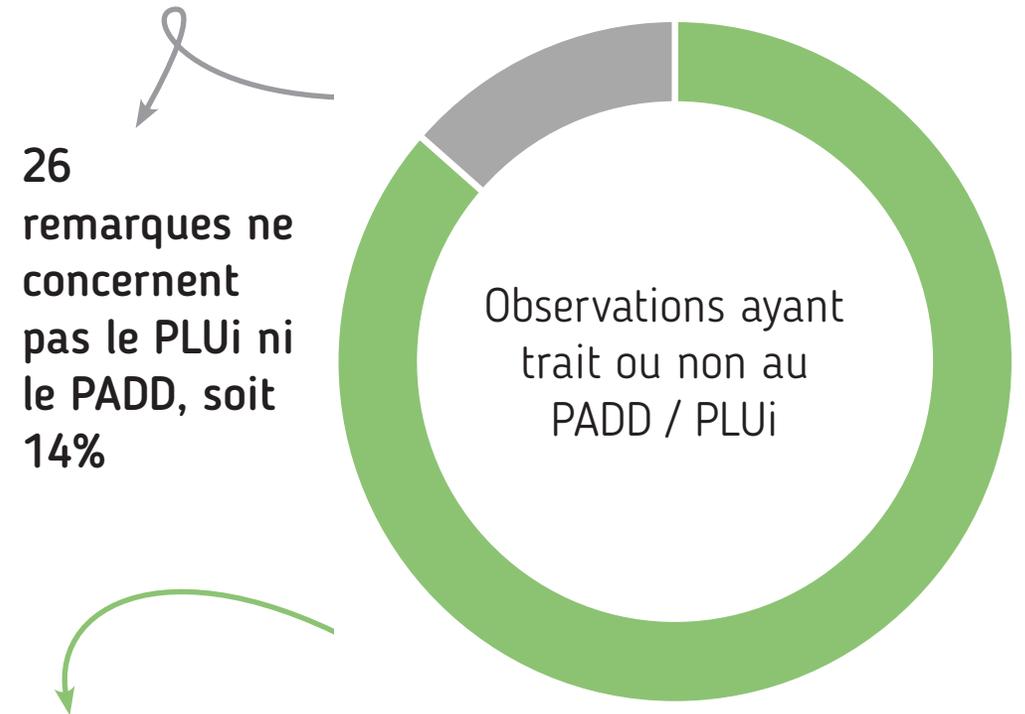
DES PREOCCUPATIONS EXPRIMÉES QUI CONVERGENT AVEC LE PROJET DE PADD PRÉSENTÉ



1/3 des remarques exprimées appellent une suite à donner

2/3 des remarques exprimées n'appellent pas de modification du PADD ni de reprise des éléments

DES REMARQUES ET OBSERVATIONS QUI CONCERNENT QUASI TOUTES LE PADD / LE PLUi



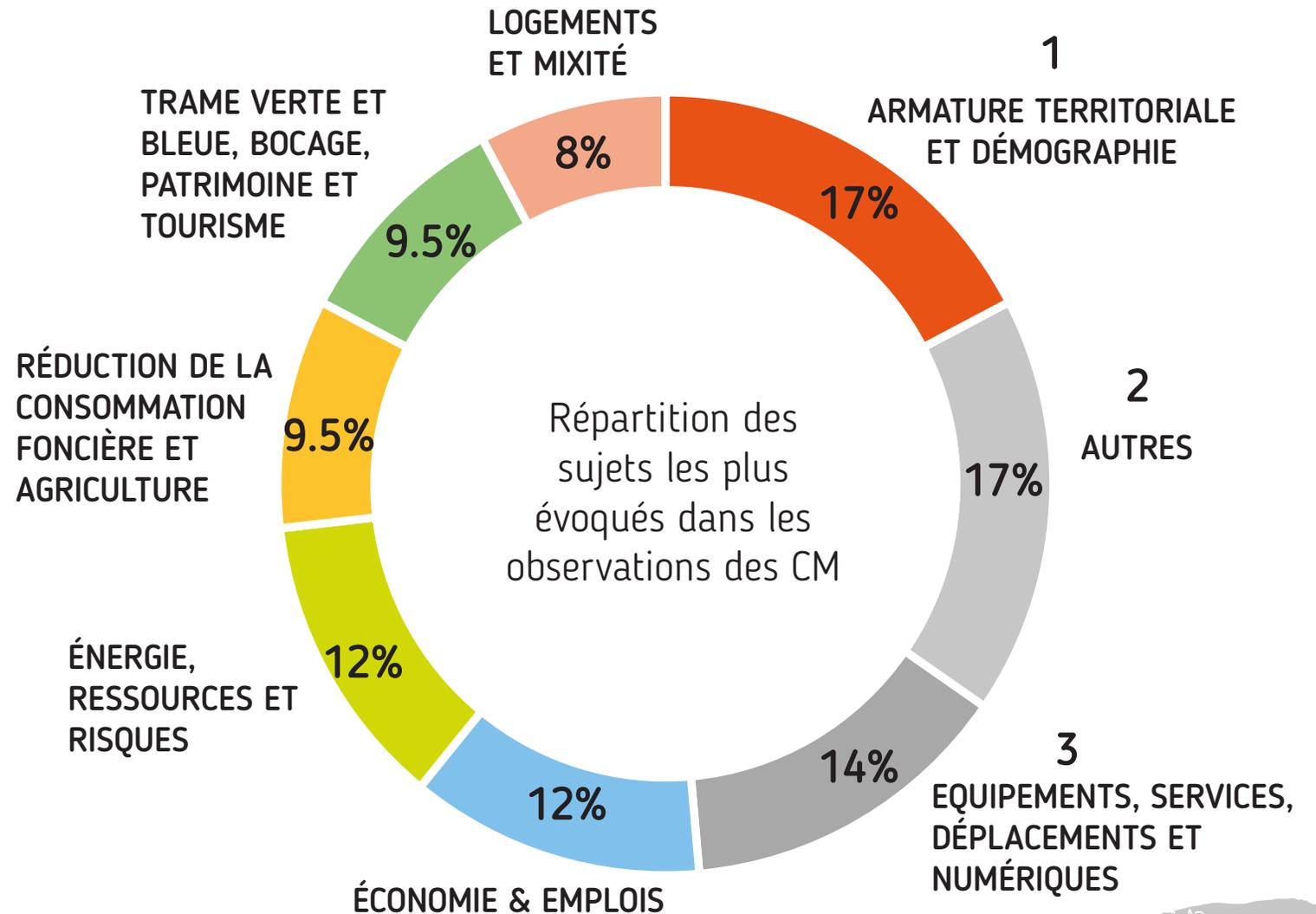
26 remarques ne concernent pas le PLUi ni le PADD, soit 14%

86% des remarques exprimées concernent le PLUi et/ou le PADD

DES REMARQUES CONCENTRÉES SUR CERTAINS SUJETS ET QUI IMPACTENT PEU LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES

5 % des remarques exprimées* touchent aux orientations générales du PADD

*10 remarques. Elles concernent quasi toutes l'orientation générale n°11



TEMPS II – LES PROPOSITIONS D'AJUSTEMENTS DU PADD EN RÉPONSE AUX REMARQUES ET OBSERVATIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX

L'axe 1 L'AGGLO ATTRACTIVE

Orientation générale 1 : Assurer une dynamique en faveur de la jeunesse et des familles

Orientation générale 2 : Offrir un haut niveau de services et d'équipements à la population

Orientation générale 3 : Soutenir l'économie et l'emploi en apportant les conditions du développement économique

Orientation générale 4 : Renforcer l'accessibilité physique et numérique du territoire

Orientation générale 5 : Valoriser les atouts propres au territoire pour y conforter la qualité de vie et améliorer l'attractivité du Saint-Lois



En rouge : orientations ayant fait l'objet d'observations

En noir : orientations ayant fait l'objet de peu d'observations voire d'aucune

L'axe 1 L'AGGLO ATTRACTIVE



Propositions de
modification
du PADD

ORIENTATION GÉNÉRALE 2 : OFFRIR UN HAUT NIVEAU DE SERVICES ET D'ÉQUIPEMENTS À LA POPULATION

Renforcement du projet sur la mixité sociale et générationnelle



ORIENTATION GÉNÉRALE 4 : RENFORCER L'ACCESSIBILITÉ PHYSIQUE ET NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE

LA GARE DE LISON sera davantage évoquée dans le PADD, concernant les déplacements comme concernant l'armature territoriale, pour a minima être davantage en cohérence avec le SCoT et le PDU.



LES POLITIQUES PUBLIQUES EN MATIÈRE DE DÉPLACEMENTS ET DE NUMÉRIQUE, et notamment celles de la Communauté d'agglomération, contribuent à dessiner le visage du territoire de demain et ont des incidences fortes en matière d'aménagement du territoire. C'est pourquoi le PADD expose les orientations des politiques publiques en la matière mais indique aussi que ses capacités d'action sont limitées (*le PLUi s'appliquera sur le territoire via les autorisations d'urbanisme*). Il est cependant indiqué dans le projet la volonté de mobiliser l'ensemble des capacités d'actions du PLUi.



Répartition des
sujets les plus
évoqués dans les
observations des CM

ÉQUIPEMENTS,
SERVICES,
DÉPLACEMENTS ET
NUMÉRIQUE

L'axe 1 L'AGGLO ATTRACTIVE



Propositions de
modification
du PADD

ORIENTATION N°3 - SOUTENIR L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI EN APPORTANT LES CONDITIONS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La récurrence des observations des conseils municipaux concernant **L'ÉCRITURE DU VOLET ÉCONOMIE** du PADD conduit les élus à ajuster le projet sur ce point. Les orientations n°3 et 5 seront reprises pour mieux exposer l'ambition de développement économique portée sur le territoire. 

Les modalités du développement économique seront également mieux exposées pour faire ressortir davantage les **ENJEUX DE RÉUTILISATION DES BÂTIMENTS EXISTANTS** (friches d'activité) et des **ZONES VIABILISÉES MAIS NON COMMERCIALISÉES**. 

L'ENJEU D'ÉQUILIBRE ENTRE LE NORD ET LE SUD ET L'EST ET L'OUEST DU TERRITOIRE est peu apparue dans les débats lors de la construction du PADD. Cependant, au vu de la récurrence de la remarque et du projet intercommunal, les élus souhaitent ajuster le PADD pour mieux inscrire ces objectifs d'équilibre et de solidarité qui touchent à la fois à l'économie et aux services. 



ÉCONOMIE ET EMPLOIS

Axe 2 L'AGGLO SOLIDAIRE

Orientation générale 6 : Affirmer la ville-centre comme la locomotive du territoire

Orientation générale 7 : Maintenir l'activité et renforcer la vitalité des pôles d'emploi et des centres-bourgs équipés

Orientation générale 8 : Traduire le rôle des communes rurales, soutiens indispensables des centres-bourgs équipés, des pôles d'emploi et de la ville-centre

Orientation générale 9 : Prendre en compte l'héritage d'un territoire d'élevage au bâti dispersé

En rouge : orientations ayant fait l'objet d'observations

En noir : orientations ayant fait l'objet de peu d'observations voire d'aucune



Axe 2 L'AGGLO SOLIDAIRE

LES ORIENTATIONS N°6-7-8 > l'armature territoriale, la complémentarité entre les communes, la place des communes rurales, la place de la ville-centre.

Plusieurs communes ayant exprimé leur crainte par rapport au devenir des communes rurales, il est proposé de revoir l'écriture du PADD pour bien expliciter la complémentarité existante entre les orientations 6, 7 et 8.

Il est souligné dans le projet que l'attractivité du territoire doit réussir à l'ensemble des communes. C'est une garantie du projet que d'assurer le dynamisme de l'ensemble du territoire.

L'armature territoriale définie, qui traduit celle du SCoT, a pour objectif d'afficher les complémentarités à rechercher entre les communes. Le fait d'être identifié comme une commune rurale permet d'envisager des développements proportionnés à ce rôle (des contraintes moindres que dans les pôles en matière de densité ou de production de logement social par exemple). Le PADD affirme bien la place / le rôle à jouer des communes rurales. Le terme de «soutiens ruraux» est un terme positif qui reconnaît l'apport indispensable des communes rurales pour la vie des bourgs et villes du territoire.

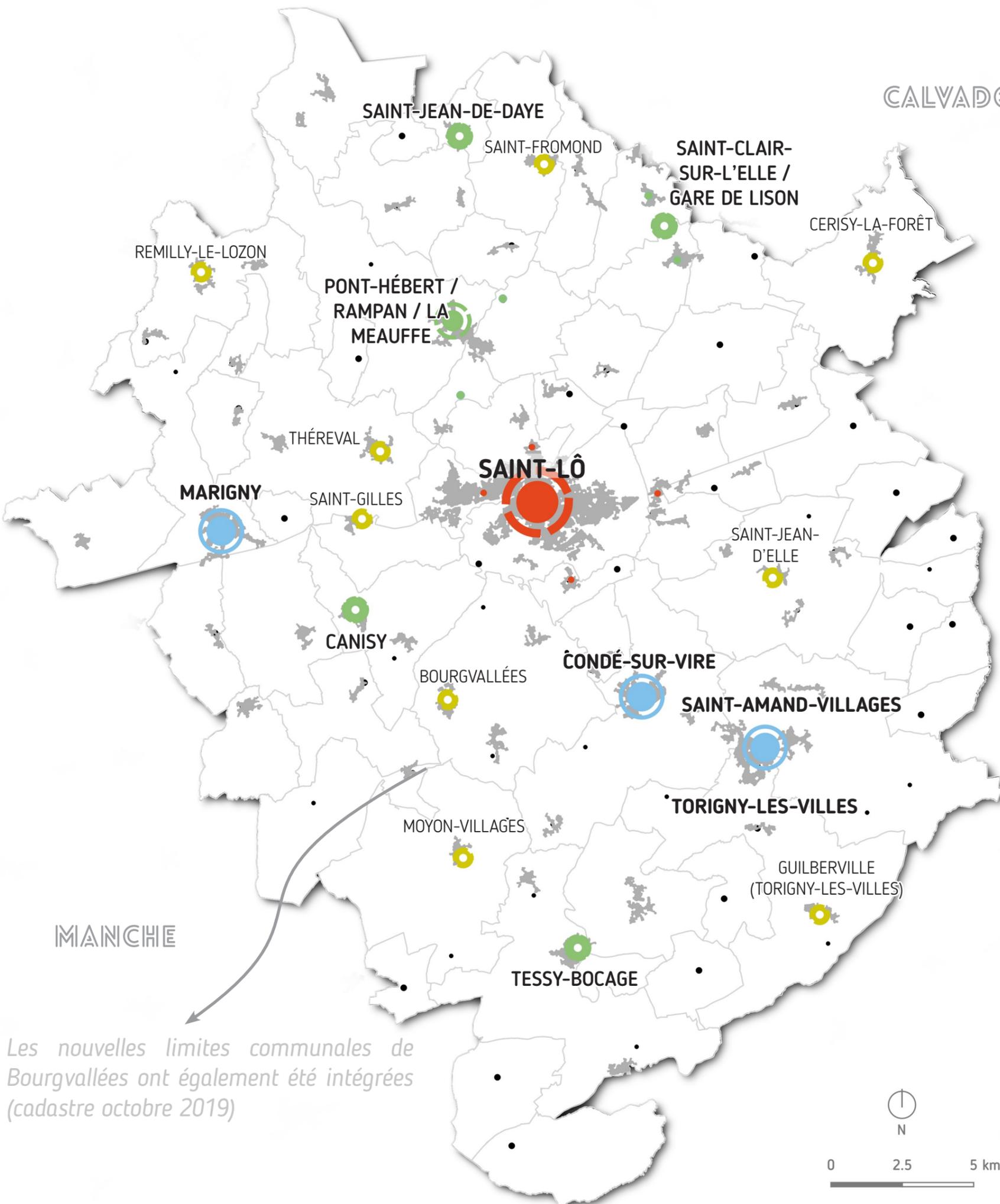


Propositions de modification du PADD



ARMATURE TERRITORIALE ET DÉMOGRAPHIE





Principaux espaces bâtis, urbains et ruraux

■ Principaux espaces bâtis, urbains et ruraux

La complémentarité entre les communes de Saint-Lô Agglo

Les principaux pôles du territoire (en matière de population, d'emploi, de services et équipements)



Pôle majeur (Saint-Lô), locomotive du territoire



Autres communes du pôle majeur (Saint-Georges-Montcoq, Baudre, La Barre de Semilly)



Pôles structurants à conforter (Marigny, Condé sur Vire, Torigny/St Amand)



Pôle de proximité structurant pour le nord du territoire



Pôles de proximité



Pôles d'hyper-proximité

Une ruralité vivante

- Les communes rurales
- Les communes historiques des communes nouvelles

Le territoire de Saint-Lô Agglo

▭ Limites Saint-Lô Agglo

▭ Limites des communes

MANCHE

Les nouvelles limites communales de Bourgvallées ont également été intégrées (cadastre octobre 2019)

LES ORIENTATIONS N°6-7-8 > la correction d'erreurs matérielles.



Au travers du PLUi, les élus ont souhaité inscrire dans le PADD la même armature territoriale que celle définie par le SCOT. A ce titre, la remarque de la commune de Moon sur Elle a permis de relever 2 erreurs matérielles qui impliquent de modifier l'orientation n°8 de la manière suivante :

Modification de la liste des communes pôles de proximité et d'hyper proximité en précisant :

- «Moon-sur-Elle/pôle de la gare de Lison»
- «Pont-Hébert/Rampan/La Meauffe»

Modification de la cartographie illustrative en conséquence :

- «St Clair/gare de Lison»
- «Pont-Hébert/Rampan/La Meauffe».

Axe 3 L'AGGLO DURABLE

Orientation 10 : Concevoir un développement plus économe des espaces agricoles, naturels et forestiers

Orientation 11 : Faire de Saint-Lô Agglo un territoire 100% renouvelable d'ici 2040

Orientation 12 : Garantir la capacité d'accueil du territoire et préserver ses ressources, notamment une ressource en eau potable suffisante et de qualité

Orientation 13 : Prendre en compte les risques existants et futurs dans les choix d'aménagement qui seront opérés

Orientation 14 : Identifier et préserver les milieux naturels qui sont nécessaires au cycle de vie des espèces et au maintien de la biodiversité

En rouge : orientations ayant fait l'objet d'observations

En noir : orientations ayant fait l'objet de peu d'observations voire d'aucune



Axe 3 L'AGGLO DURABLE

ORIENTATION N°10 – CONCEVOIR UN DÉVELOPPEMENT PLUS ÉCONOME DES ESPACES AGRICOLES, NATURELS ET FORESTIERS

5 Conseils Municipaux ont convergé vers la demande d'un effort plus conséquent de réduction de la consommation foncière.

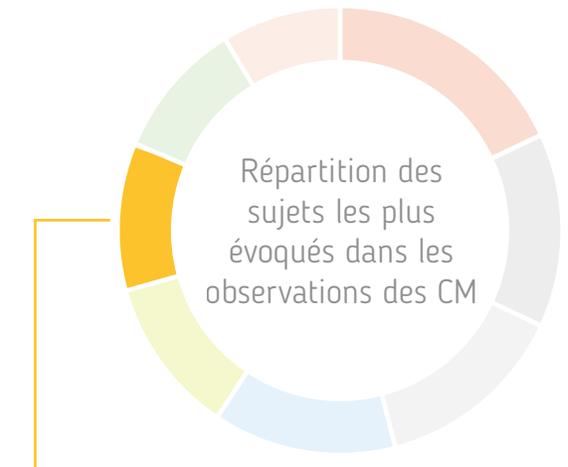
Les élus réaffirment l'objectif de réduire a minima de l'ordre de 20 à 30% la consommation foncière passée. En effet, le développement souhaité demain est supérieur au développement passé et pourra nécessiter une certaine consommation foncière.

L'élan du projet est cependant plus vertueux : il s'agira de faire plus avec moins, en tout cas de faire autrement (renouvellement urbain, réutilisation du bâti, résorption de la vacance...).

Par ailleurs, certains projets d'infrastructures (élargissement de la 3 voies Coutances / Saint-Lô, déviation de Saint-Gilles...) seront consommateurs de foncier. S'ils ne sont pas pris en compte, ce sont d'autres capacités de développement, notamment économiques, qui pourraient ne pas être anticipées.



*Propositions de
modification du PADD*



AGRICULTURE ET RÉDUCTION
DE LA CONSOMMATION
D'ESPACES

Axe 3 L'AGGLO DURABLE

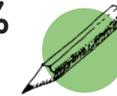
L'ORIENTATION N°11 FAIRE DE SAINT-LÔ AGGLO UN TERRITOIRE 100% RENEUVELABLE D'ICI 2040

De nombreux conseils municipaux jugent l'orientation au mieux « trop ambitieuse », sinon « utopique » ou évoquent de « sérieux doutes » quant à la capacité à réaliser cet objectif dans le délai imparti.



Lors des réunions publiques comme lors de la réunion avec les Personnes publiques associées, les mêmes doutes ont été exprimés.

Les élus sont conscients que cet objectif est très ambitieux, le PADD sera ainsi ajusté pour que l'orientation soit inscrite de la façon suivante : «Tendre vers un territoire 100% renouvelable d'ici 2040».



Cette ambition est réalisable si la réponse à trois défis sont menés de front :

- La sobriété énergétique : réduire les besoins en énergie
- L'efficacité énergétique : réduire la quantité d'énergie nécessaire à la satisfaction d'un même besoin
- Les énergies renouvelables : privilégier les énergies renouvelables qui, grâce à un développement ambitieux mais réaliste, peuvent remplacer progressivement les énergies fossiles et nucléaires.

© Association négaWatt - www.negawatt.org



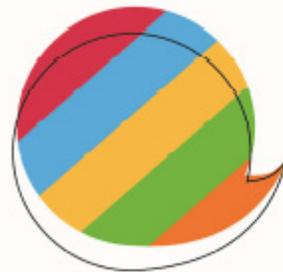
Propositions de
modification du PADD



ÉNERGIE,
RESSOURCES ET
RISQUES



TEMPS III – L'AVIS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

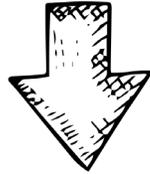


Conseil de
DÉVELOPPEMENT
de Saint-Lô AGGLO

SYNTHÈSE DE L'AVIS DU CODEV

LA MÉTHODE

- **La constitution d'un avis lors de 9 réunions** (en bureau, en collèges et en assemblée plénière)
- **la contribution de 37 membres sur 71** que compte le conseil de développement, soit 52 % de participation.



L'AVIS

En résumé :

- **Un avis favorable avec de nombreux points de convergences avec le PADD**
- **De nombreuses propositions et suggestions d'idées, davantage qu'un avis**
- **Des attentes fortes en matière de traduction concrète...**
- **Des attentes fortes en matière d'information et de communication sur les actions existantes**
(beaucoup de propositions renvoient à des actions envisagées dans le cadre des 3P + besoin de mieux informer/communiquer sur ce qui existe)

SYNTHÈSE DE L'AVIS DU CODEV

CENTRALITE – FORMES URBAINES – RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION D'ESPACES :



POINTS DE CONVERGENCE AVEC LE PADD : l'accent sur le renouvellement urbain, la rénovation/réutilisation de l'existant, « Faire mieux avec moins » en mettant en avant les bénéfices induits : qualité de vie, bien vivre ensemble, accessibilité, etc.



PROPOSITIONS NOUVELLES AU REGARD DU PADD : relocalisation de production et de distribution en circuits court dans les centralités (ex. soutenir boutiques de producteurs), inciter les enseignes locomotive à s'implanter dans les centralités, réutiliser les friches pour différents usages dont pour la nature, l'agriculture, le développement de lieux de convivialité et de solidarité transgénérationnel, etc

ESPACES PUBLICS, SERVICES ET HABITAT : un avis qui montre une attente en terme d'accessibilité pour tous, d'inclusion (pour un territoire 100% inclusif), mais aussi d'innovation



PROPOSITIONS NOUVELLES AU REGARD DU PADD : référent **accessibilité et accompagnement des communes, transport intergénérationnel**, penser un habitat moins individualiste – plus collectif et qui favorise le lien social, veiller à ne pas exclure ceux qui n'ont pas accès au numérique, s'intéresser aux besoins spécifiques des personnes âgées pour mieux y répondre...

En bleu : propositions difficiles à intégrer dans le PADD ou le PLUi mais interpellant d'autres politiques de la Communauté d'Agglomération et/ou des communes

SYNTHÈSE DE L'AVIS DU CODEV

EFFICACITE ENERGÉTIQUE : un avis qui prône avant tout la réduction de la consommation d'énergie et met en avant le développement de la filière bois et des réseaux de chaleur

 **PROPOSITIONS NOUVELLES AU REGARD DU PADD** : ne développer l'hydrogène que dans les centralités (cf mauvais bilan carbone en amont), développer la création de réseaux de chaleur, prioriser l'isolation dans l'amélioration de l'habitat, former les professionnels à la rénovation du bâti de la reconstruction, etc.

EMPLOI ET FORMATION : S'adapter aux nouvelles formes de l'emploi et adapter les formations au territoire

PROPOSITIONS NOUVELLES AU REGARD DU PADD : prendre en compte l'évolution de l'emploi (télé-travail, précarisation, etc.), rapprocher les entreprises de l'enseignement secondaire (intervention en collège, lycée, sensibilisation des enseignants), créer une « maison des apprentis » (habitat collectif sur le même principe que résidence étudiante), etc.

NUMÉRIQUE : Offrir une transparence sur la planification des équipements

En bleu : propositions difficiles à intégrer dans le PADD ou le PLUi mais interpellant d'autres politiques de la Communauté d'Agglomération et/ou des communes

**MERCI DE VOTRE
ATTENTION**